



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°290

Non au recul de l'âge de la retraite

Tous en grève et en manifestation partout en France le 11 février 2023

Les trois premières journées nationales, initiées par l'intersyndicale, ont été un réel succès. Mais cela ne suffit pas à faire reculer ce gouvernement. C'est pourquoi il faut être très nombreux samedi, dans toutes les manifestations en France, pour faire reculer le gouvernement sur la réforme de l'âge de départ à la retraite.

Comme nous l'avons maintes fois écrit, toutes et tous seront impactés par cette réforme, y compris les travailleurs handicapés. Ceux-ci représentent 1 actif sur 10, c'est-à-dire plus de 2,7 millions de personnes ayant une « *connaissance administrative* » du handicap. 32% travaillent à temps partiel. Ils sont plus vulnérables au chômage de longue durée et beaucoup sont inscrits à Pôle Emploi. 14% de ces travailleurs sont au chômage.

Les personnes en situation de handicap passent en moyenne 8,5 années sans emploi après 50 ans. Une situation qui les pousse à retarder le départ à la retraite, pour valider le plus de trimestres possibles. Pour ces 8,5 années, ces personnes subissaient pleinement le système de décote, mais avec le recul de l'âge de départ à la retraite, cette peine s'aggravera.

Et ce d'autant que la possibilité de départ à la retraite à 55 ans pour ces travailleurs est un leurre, puisque cela nécessite :

- D'avoir un taux d'incapacité permanente reconnu d'au moins 50%,
- Un nombre de trimestres minimal selon l'année de naissance,
- Il ne doit pas y avoir plus de 20 trimestres de différence entre les trimestres cotisés et les trimestres assimilés (*chômage, maladie...*). Le projet de réforme abroge cette disposition.

La durée de cotisation demeure, alors même que les personnes en situation de handicap connaissent des périodes importantes de chômage. Ainsi, sur le nombre de travailleurs inscrits à Pôle Emploi, 63% sont en chômage de longue durée (*chiffre 2021*). Le projet de réforme va donc les impacter directement, par un allongement du temps de travail et une baisse des pensions.

Index Sénior : une vieille idée... toujours aussi inutile...

Le gouvernement appelle à la création d'un index sénior, afin d'encourager les bonnes pratiques des entreprises envers leurs séniors. Il sera obligatoire à partir de 2023, dans les entreprises de plus de 1 000 salariés et obligatoire pour celles de plus de 300 en 2024.

Mais aucune sanction n'est annoncée. Aucune information sur la construction de cet index. Rappelons que l'index égalité femme-homme, qui a des sanctions, a été construit sur mesure pour permettre aux entreprises d'échapper aux sanctions avec des biais grossiers dans le calcul. Résultat, les femmes gagnent toujours en moyenne 28% de moins que les hommes.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes